



08.01.2020

Première demande de passeport

Les bases légales pour la délivrance du passeport allemand peuvent être très complexes. **Pour la demande d'un premier passeport allemand, veuillez donc suivre la procédure suivante :**

Pour faciliter l'étude de votre dossier, veuillez remplir en premier lieu le questionnaire au verso et l'envoyer par poste à l'ambassade avec les copies des documents énumérés ci-dessous. Vous pouvez également déposer les documents dans une enveloppe et l'apporter à l'ambassade **sans prendre rendez-vous**.

Les documents suivants sont requis pour l'examen préalable – **en photocopie simple**:

- acte de naissance de l'enfant
- documents relatifs à une reconnaissance de paternité
- Toutes les pages des passeports des parents
- Le cas échéant: certificat de mariage des parents
- Le cas échéant: preuve de reconnaissance de paternité
- Le cas échéant: Preuve du choix du nom de famille lors d'un mariage (certificat de nom civil ou certificat de mariage allemand)
- Le cas échéant: naturalisation ou toutes autres preuves de la nationalité des parents
- Le cas échéant: passeport étranger ou carte d'identité
- Le cas échéant : preuve du nom de l'enfant (par exemple un certificat de naissance allemand ou certificat de nom)
- Le cas échéant : une preuve de l'existence des frères et des sœurs de l'enfant et du nom de famille portés par ces derniers (par exemple un certificat de naissance allemand)

Après étude de vos documents, l'ambassade vous informera du cas de figure qui s'applique à vous. Les rendez-vous qui suivront vous seront communiqués par email selon la disponibilité de nos agents. N'oubliez pas de laisser vos contacts (numéros de téléphone et adresses électroniques).

Avis important

Pour les parents mariés :

S'il s'agit de votre premier enfant et que la mère est ressortissante togolaise, il faut obligatoirement faire une déclaration de nom pour choisir le nom de famille de l'enfant. Cette procédure n'est pas nécessaire si l'enfant a un acte de naissance allemand ou une confirmation de nom de l'Etat civil compétent en Allemagne.

La déclaration de nom à l'ambassade ne se fait que sur rendez-vous et est payante (La procédure nécessite la traduction de tous vos documents en allemand et sera traitée par l'état civil compétent en Allemagne. L'Ambassade n'a pas d'influence sur leurs délais de traitement, qui peuvent s'élever de quelques mois ou à plus d'un an.)

Pour les parents non mariés au moment de la naissance de l'enfant:

Selon la loi allemande, l'enfant porte le nom de famille de la mère, même si le nom de famille dans son acte de naissance togolais est celui de son père.

Le passeport de votre enfant sera donc octroyé avec le nom de famille de la mère.

Pour avoir inscrit dans le passeport allemand le nom de famille du père comme nom de famille de l'enfant, il faudra présenter

- un acte de naissance allemand ou
- une confirmation de nom (« Namensbescheinigung ») de l'Etat civil compétent en Allemagne.

La déclaration de nom à l'Ambassade se fait seulement sur rendez-vous (des frais s'appliquent). La procédure nécessite la traduction de tous vos documents en allemand et sera traitée par l'état civil compétent en Allemagne. L'Ambassade n'a pas d'influence sur leurs délais de traitement, qui peuvent s'élever de quelques mois à plus d'un an.

Exception : Si vous n'êtes pas mariés au moment de la naissance de l'enfant, mais vous avez fait une reconnaissance de paternité avant la naissance de l'enfant, vous êtes obligés de faire une déclaration de nom.

Questionnaire pour l'examen préalable			
Nom de la mère et nationalité		Nom du père et nationalité	
Prénom de l'enfant		Date et lieu de naissance de l'enfant	
Les parents sont-ils mariés ?		Lieu et date du mariage	
Mariages antérieurs de la mère		Lieu et date du divorce/ dissolution du mariage	
Contact de la mère (adresse-boîte postale, Email, téléphone)		Contact du père (adresse-boîte postale, Email, téléphone)	
Autre que l'enfant mentionné ci-dessus, le couple a les enfants suivants (nom, date et lieu de naissance, nationalité)			
Veuillez indiquer la langue si un des parents ne parle pas français, allemand, ou anglais			
Pour les parents non mariés (veuillez choisir):			
Nous donnons notre accord pour que le passeport de notre enfant soit octroyé avec le nom de famille de la mère			<input type="checkbox"/>
Nous souhaitons un rendez-vous pour une déclaration de nom. Nous sommes conscients que <ul style="list-style-type: none"> - la procédure nécessite la traduction de nos documents en allemand - le dossier sera traité par l'Etat civil en Allemagne et que l'Ambassade n'a pas d'influence sur leurs délais de traitement - que la procédure est payante 			<input type="checkbox"/>

Important: Des documents supplémentaires peuvent être demandés pendant la procédure susmentionnée, tout comme des traductions ou des vérifications supplémentaires. Le délai de traitement de votre dossier ainsi que les procédures qui suivront dépendront du cas de figure qui s'applique à vous.

Pour éviter toute déception, vous êtes priés d'attendre la confirmation de l'ambassade avant la prise d'un rendez-vous en ligne.